

A l'attention de Monsieur Marc GUILLAUME
Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris
5, rue Leblanc
75911 PARIS Cedex 15

Paris, le 20 novembre 2023

Objet : Demande d'autorisation exceptionnelle d'ouverture des commerces de mode les dimanches durant la période des JO et JOP 2024

Monsieur le Préfet,

En tant que représentants des principaux acteurs de la mode implantés en France et particulièrement sur le territoire parisien, nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance pour nos commerces d'ouvrir le dimanche durant la période des jeux olympiques et paralympiques en 2024.

Au cours de cet évènement mondial, plus de 16 millions de visiteurs sont attendus dont une très grande partie sera présente à Paris et dans la région parisienne. Au-delà de l'attractivité de la compétition sportive, le shopping, tout particulièrement dans le secteur de la mode, sera l'une des motivations principales des visiteurs internationaux et locaux.

Afin de répondre à cette attente, la Ministre des Sports Amélie Oudéa-Castéra indiquait que « *pour répondre aux besoins des populations ainsi qu'aux enjeux économiques des Jeux pour les territoires, les commerces de proximité doivent pouvoir absorber l'arrivée en nombre des travailleurs, des touristes et des délégations, plusieurs semaines avant l'évènement* »¹.

Dans cet objectif, l'article 25 de la loi du 19 mai 2023 relative aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 prévoit de favoriser les ouvertures le dimanche des commerces entre le 1er juin 2024 et le 30 septembre 2024. Cette dérogation est ouverte dans les communes d'implantations des sites de compétition des jeux, les communes limitrophes et celles situées à proximité.

Sur ce fondement et eu égard aux demandes de nos adhérents, nous vous prions de bien vouloir accorder une autorisation exceptionnelle d'ouverture le dimanche durant toute la période des JO et JOP 2024 et sur l'ensemble du territoire parisien pour les commerces relevant des secteurs suivants :

- Grands magasins
- Habillement (prêt-à-porter, lingerie, accessoires)
- Chaussure
- Magasins multicommerces

¹ Intervention de la Ministre – Discussion générale d'examen du projet de loi relative aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 à l'Assemblée nationale <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2022-2023/deuxieme-seance-du-lundi-20-mars-2023#3055605>

Conformément aux dispositions légales, ces dérogations seront mises en œuvre par nos entreprises adhérentes dans le **respect du volontariat des salariés et de l'attribution de compensations financières**.

Nous tenons à souligner l'importance que cette dérogation soit prise de manière sectorielle pour l'ensemble des entreprises de la mode et dans l'ensemble des arrondissements de la Ville de Paris. Cette mesure est la seule capable de garantir une égalité de traitement à l'ensemble des commerces relevant du secteur de la mode.

Enfin, nous attirons votre attention sur la nécessité que ces autorisations soient accordées dans le courant du premier trimestre 2024 au plus tard afin que les enseignes puissent organiser ces ouvertures avec leurs salariés.

A la faveur de ces autorisations, nous sommes convaincus que les Jeux olympiques constitueront une réelle opportunité pour les commerces parisiens autant qu'ils permettront aux visiteurs de profiter pleinement de l'expérience shopping dans la capitale.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande et restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre parfaite considération.



Christian PIMONT
Président
Alliance du Commerce



Yann RIVOALLAN
Président
Fédération du Prêt-à-porter féminin

A propos :

L'Alliance du Commerce est la principale organisation professionnelle nationale dans le secteur de l'équipement de la personne. Elle réunit trois organisations patronales représentatives sur leur champ conventionnel respectif : la Fédération des enseignes de l'habillement (FEH), la Fédération des enseignes de la chaussure (FEC) et l'Union du grand commerce de centre-ville (l'UCV). Ses adhérents emploient plus 180 000 salariés au sein de 27 000 points de vente présents sur l'ensemble du territoire. Elle compte ainsi parmi ses membres des acteurs majeurs du commerce présents en France : Galeries Lafayette, Printemps, Monoprix, Etam, Célio, Jules, Petit Bateau, Damart, Promod ; Kiabi, Gémo, Eram, Don't call me Jennyfer etc.

Adresse : 13, rue La Fayette 75009 PARIS – ypetiot@alliancecommerce.org

La Fédération Française du Prêt à Porter féminin représente les marques de prêt-à-porter féminin. Elle les accompagne dans un développement responsable en France comme à l'international. La Fédération est aux côtés des entrepreneurs pour les orienter vers de nouveaux marchés, travailler leur stratégie de croissance et anticiper les nouveaux enjeux auxquels ils sont confrontés. Elle rassemble 7 syndicats régionaux représentatifs du prêt-à-porter français, est le relais des 600 entreprises du secteur auprès des Pouvoirs Publics, des instances patronales et institutionnelles, des élus et des médias. Ils nous font confiance : Anoralp, Avnier, Ba&sh, Bensimon, Béton Ciré, De Bonne Facture, Des Petits Hauts, Ellozze, Fête Impériale, Figaret, Gérard Darel, Holiday Boileau etc.

Adresse : 16 rue des Blancs Manteaux 75 004 Paris - fmgrau@pretaporter.com

Copie adressée par mail à **Monsieur Pierre-Antoine MOLINA**, Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques et **Monsieur Antoine MARMIER** Sous-Préfet chargé des Jeux olympiques et paralympiques pour Paris.